

1- Le mot du Président :

SOMMAIRE

- 1- Le mot du Président
- 2- Révision du PPA Ile de France
- 3- Assises nationales du transport aérien
- 4- Nombre de mouvements
- 5- Emissions aéroportuaires
- 6- Point sur le trafic
- 7- Terminal 4
- 8- Conclusion



Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

En mon absence pendant les vacances, c'est le vice Président Jean-Paul Hunault qui se charge de ce mot du Président.

Dans les temps anciens, le besoin de se déplacer à travers le monde était rare, une infime partie de la population mondiale, bien moins nombreuse que maintenant était amenée à se déplacer entre continents, par moyens terrestres et maritimes.

Depuis l'avènement du transport aérien de masse, en gros les années 50 où la population mondiale était deux fois moins importante qu'actuellement, le voyage aérien transporte maintenant avec l'explosion démographique mondiale 3 à 4 milliards de personnes chaque année à travers le monde et ce nombre est en croissance avec une prédiction à moyen terme de 8 milliards de voyageurs / touristes pour la plupart ! Dans ces conditions, vous ne serez pas surpris que l'AREC ait encore de l'occupation pour s'opposer à l'invasion galopante des

pollutions aériennes de toutes sortes ! Ce n'est pas la prévision de ADP pour le terminal 4 de Roissy et ses 40 millions de voyageurs supplémentaires aux 72 millions actuels qui vont nous rassurer !

Nous aurons besoin dans les années à venir de toutes les bonnes volontés pour maintenir l'activité de l'AREC et sa représentation vis à vis des instances et autorités diverses, comme cité ci dessous.

Cordialement. JP Hunault, Vice Président

2- Préambule :

Comme chaque année, l'AREC participe aux différentes réunions et actions concernant notre cadre de vie vis à vis des nuisances de Roissy.

Ce sujet nous fait participer aux instances suivantes :

- Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de Roissy,
- Commission permanente de la CCE
- Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR) pour l'insonorisation des logements,
- Participation à la Convergence Associative pour la Région Ile de France ainsi qu'au groupement des associations de Roissy,
- Membre associé de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) pour les amendes administratives,
- Membre de Bruitparif, (centre d'évaluation technique de l'environnement sonore)
- Membre de l'Association Française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA),
- En 2016 et 2017, nous avons participé au plan de protection de l'atmosphère de l'Ile de France, (PPA) pour l'horizon 2020,
- Depuis avril 2018, nous avons participé aux assises Nationales du transport aérien, principalement pour l'environnement.

3- Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile de France (PPA) à l'horizon 2020 :

Généralités

- C'est dans le cadre de la deuxième révision du PPA idf, visant à respecter les valeurs maximums des polluants Nox, SO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} etc... que des groupes de travail par thèmes ont été mis en place par le Préfet de région idf.
- En particulier le groupe concernant **le transport aérien** constitué par la DGAC, et une vingtaine de participants dont L'AREC avec d'autres associations ont été appelés à en faire partie.
- Les instances de l'aérien considèrent normal que la part de la pollution par l'aviation augmente en Ile de France car cette activité est rentable grâce au développement du tourisme planétaire !
- Au cours de ces travaux au dernier semestre 2016 et en 2017, la convergence associative a fait les propositions suivantes ; « Plafonner le trafic aérien en Ile de France, généraliser les descentes douces sur la totalité des 24 heures, contraindre le renouvellement accéléré des flottes d'avions, créer et diffuser au public une banque de données fournissant chaque année la pollution globale émise par chaque mouvement de couple avion/moteur opérant sur les aérodromes d'Ile de France selon le cycle LTO (Landing take off), ceci selon des procédures de certification de l'OACI ».

Au final, pour l'aérien, les mesures suivantes ont été retenues pour le PPA ;

- AE1 : Diminuer les émissions des APU (Auxiliary Power Unit) et engins au sol,
- AE2 : Diminuer les émissions des aéronefs au roulage. (Couper un moteur sur deux au roulage seulement après l'atterrissage.)
- AE3 : améliorer la connaissance des émissions avions, concrétisé par la fourniture périodique d'un fichier comportant les polluants émis par les couples avions / moteurs par la DGAC. (sujet demandé explicitement par l'AREC et qui est un élément capital d'appréciation pour juger de l'amélioration des polluants et du parc aérien à moyen et long terme).

Ce PPA a été approuvé par arrêté du 31 janvier 2018.

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cp_approbation_ppa.pdf

> **Rappel** : Ce qui précède s'applique uniquement aux émissions de **polluants** et non aux gaz à effet de serre qui résultent de la combustion du kérosène !

1. [Au passage, bien que cela ne fasse pas partie du PPA et des polluants de la combustion, il est bon de se rappeler que la production de gaz à effet de serre qui résulte de la chimie de la combustion produit ~ 3.15 kg de CO₂ et 1.1 kg de H₂O par kg de kérosène brûlé, un calculateur de CO₂ pour les trajets en avion est donné par la DGAC à l'adresse Internet suivante : <https://eco-calculateur.dta.aviation-civile.gouv.fr/>
2. Il faut aussi considérer les traces de vapeur d'eau et de polluants émises à haute altitude, qui participent selon les conditions météo à la couverture nuageuse du type cirrus et donc à l'effet de serre !]

4- Les assises nationales du transport aérien :

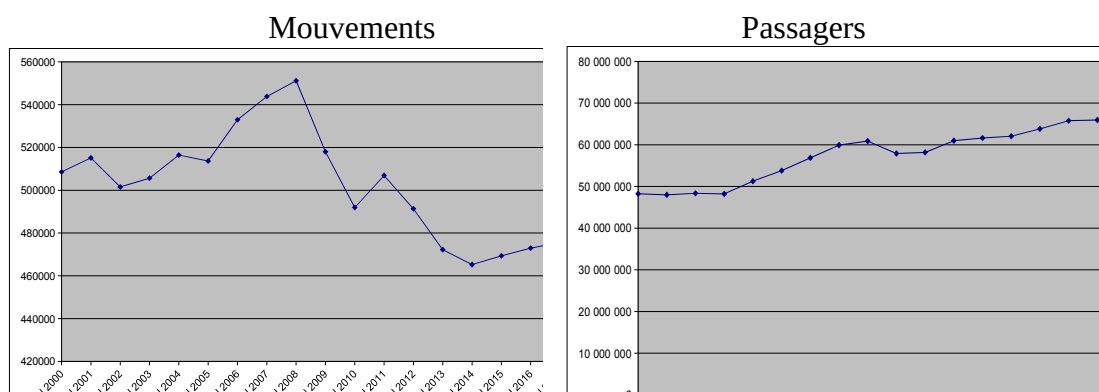
Ces assises, inaugurées par la Ministre le 20 mars 2018 sont faites nous dit-on, pour bâtir une nouvelle politique du développement du transport aérien. Elles ont eu lieu de mars à septembre 2018 avec des sujets concernant aussi bien l'économie que l'environnement, etc.... !

L'AREC s'est principalement intéressé aux aspects environnementaux concernant la qualité de l'air, le bruit, et la maîtrise du nombre de mouvements d'avions à Roissy !

5- **Maîtriser le nombre de mouvements d'aéronefs à Roissy:** (Performance environnementale/bruit)

On cite souvent le « trafic aérien » globalement et son développement à tout propos mais en fait il faut distinguer et préciser de quoi on parle. Le nombre de passagers transportés, le nombre d'avions qui les transporte et même le contrôle du trafic aérien ?

- A Roissy, selon les informations du site Internet ADP, depuis 2000 le nombre de passagers a augmenté d'environ 40%, alors que le nombre de mouvements est resté relativement constant en moyenne.



Le nombre de mouvements d'avions à Roissy est actuellement à une valeur inférieure à la moyenne depuis 18 ans, ceci malgré une augmentation considérable du nombre de passagers et peut et doit rester sensiblement le même en application du principe de développement durable et d'approche équilibrée.

Il n'y a donc aucune raison qui justifie un accroissement des mouvements d'avions à Roissy!

Nota : C'est ce que nous avons démontré dans le cahier d'acteur de la concertation ADP du terminal T4 de Roissy !

Le nombre et la fréquence de répétition des survols rend en plus ce type de nuisance insupportable psychologiquement pour les riverains proches des aéroports !

Il faut en outre que ce sujet soit traité en CCE et comité permanent de Roissy, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises en 2017 pour maintenir l'adéquation entre le nombre de passagers à transporter et le moyen de les transporter, actuels et futurs.

Une dérive constatée petit à petit est l'augmentation des lignes longue distance et à forte capacité, ce qui induit des nuisances consécutives à l'augmentation de masse au décollage pour assurer le trajet.

6- **Contribution pour l'atelier relatif aux émissions portuaires :**

Depuis quelques années, on nous promet des améliorations technologies dans les constructions d'avions et des moteurs, lesquelles permettent de réduire les nuisances reportées sur les riverains et le climat, sans toutefois les éliminer !

Ces améliorations technologies annoncées dans des programmes Européens (ACARE) et Nationaux (CORAC) ont fixé des objectifs d'amélioration pour 2020 (réf année 2000) dans les domaines de :

- la consommation de carburant, (- 50 % d'émission de CO2)
- les polluants de l'air, (- 80 % d'émission d'oxydes d'azote NOx)

- le niveau sonore, (- 50 %)

Nota : Le fichier concernant les polluants émis par les avions en cycle LTO depuis 2015 ne montrent pas une amélioration de la quantité des polluants émis mais une augmentation, ceux-ci étant induits par l'augmentation du nombre d'avions !

7- Point sur le trafic d'avions, les vols de nuit, les trajectoires au nord de Roissy :

5-1 Vols de nuit

Le tableau ci-dessous est une mise à jour suite aux informations fournies par la DGAC en comité permanent du 21 février 2019.

Point trafic nuit Roissy suite Comm Perm du 21 02 2019													
	Fret + Poste	par nuit	% vs N-1	Passagers	par nuit	% vs N-1	Non commer	par nuit	% vs N-1	Total nuit	par nuit	% vs N-1	
2016	22h00-23h59	6408	18	3,59	20035	55	-0,13	489	1	10,88	26932	74	0,91
	00h00-04h59	15012	41	-0,96	4712	13	9,71	467	1	-10,36	20191	55	1,09
	05h00-05h59	1020	3	6,81	7679	21	-5,16	205	1	-11,64	8904	24	-4,09
	total	22440	61	0,64	32426	89	-0,08	1161	3	-2,76	56027	153	0,15
2017	22h00-23h59	6271	17	-2,14	20958	57	4,61	554	2	13,29	27783	76	3,16
	00h00-04h59	14806	41	-1,37	4551	12	-3,42	580	2	24,20	19937	55	-1,26
	05h00-05h59	1226	3	20,20	8286	23	7,90	216	1	5,37	9728	27	9,25
	total	22303	61	-0,61	33795	93	4,22	1350	4	16,28	57448	157	2,54
2018	22h00-23h59	6131	17	-2,23	24681	68	17,76	523	1	-5,60	31335	86	12,78
	00h00-04h59	14947	41	0,95	5466	15	20,11	473	1	-18,45	20886	57	4,76
	05h00-05h59	1086	3	-11,42	8491	23	2,47	175	0	-18,98	9752	27	0,25
	total	22164	61	-0,62	38638	106	14,33	1171	3	-13,26	61973	170	7,88

Typologie des vols

- Tranche 22h –23h59, départs longs courriers et arrivées fret.
- Tranche 0h- 4h49,
 1. Départs fret (ASL) vers le Sud France (qté 10).
 2. Départs fret (FEDEX) + vers le Nord à 80% (qté 40)

(Pour cette tranche horaire, le nombre de mouvements est fonction du jour de la semaine, environ deux fois moins le week-end, donc plus en semaine !)

- Tranche 5h à 5h59, début des arrivées longs courriers.

On constate une augmentation notable des vols entre 22h et 0h et aussi dans le cœur de nuit.

Un fichier détaillé de ces vols pour 2018 a été demandé à la DGAC pour en faire l'analyse.

5-2 Trajectoires sur le Nord de Roissy

Voir le site Internet « <http://entract.dnsa.aviation-civile.gouv.fr/ParisRP.html?PARAM=CDG> ».

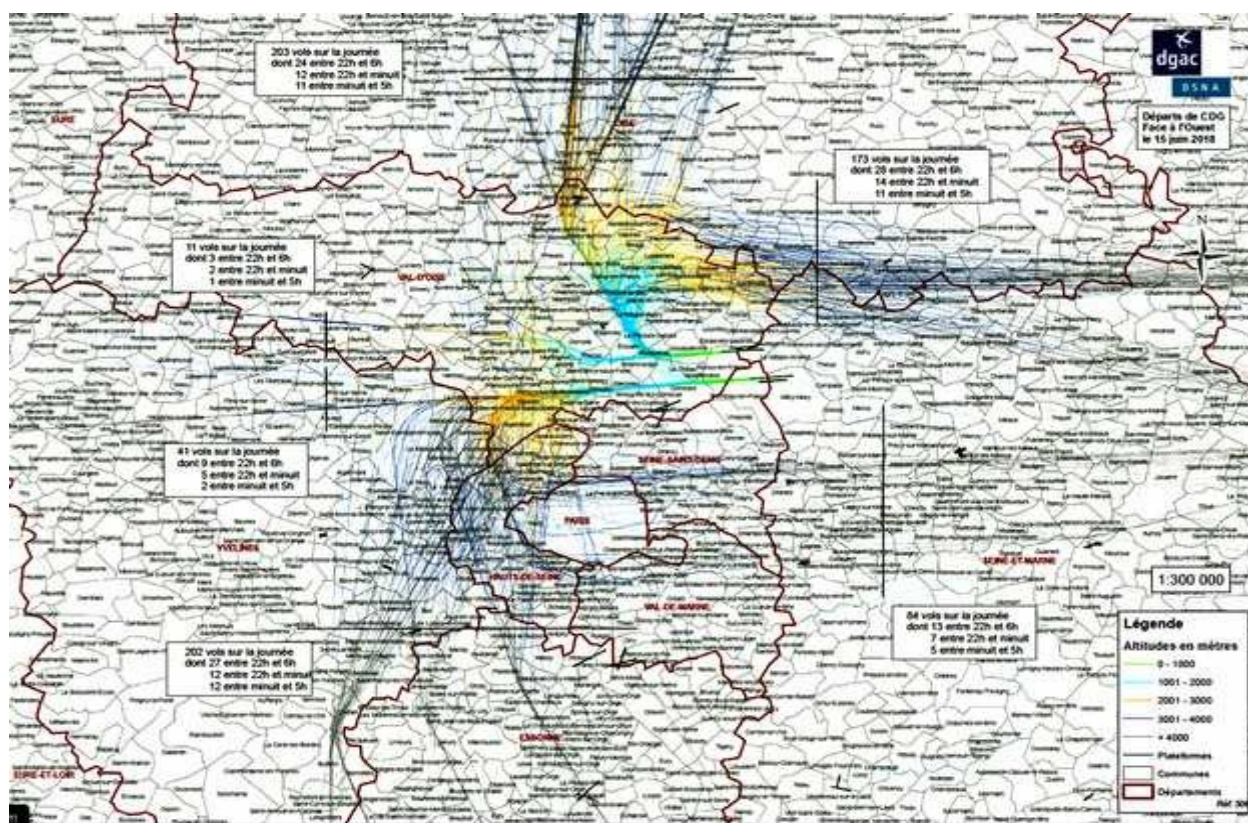
Ce site donne une information générale sur les trajectoires mais ne fournit pas d'information fonction des horaires en particulier pour la nuit. Il faudrait que l'on puisse sélectionner par tranche horaires et avoir des barreaux de comptage.

Il faut ajouter les commentaires suivants.

- En décollages vers l'Ouest le jour,
- Après décollage, les destinations vers l'Est sont très majoritaires par le Nord de Roissy (deux fois plus qu'au Sud), on voit aussi que de plus en plus des décollages du doublet Sud survolent le secteur Nord !
- En atterrissages vers l'Est le jour,

- La route d'approche « MOSUD » qui longe le Nord de Paris est détournée au Nord de Roissy entre 22h30 et 6h.
- La nuit, de 0h à 5h, la zone au Nord de Roissy est utilisée à 80% pour les départs, quel que soit le doublet utilisé, Nord ou Sud !
- Ces dispositions particulières et négatives pour nos territoires résultent pour la plupart du discours ministériel des rencontres du grand Roissy de 2011 ! Souvent associées à la dictature du grand nombre !
- Nota : Depuis 2017, le site Internet « <http://www.entrevoisins.org/default.aspx> » donne l'information de fermeture pour travaux des doublets la nuit entre 0h et 5h.

Ci-dessous une carte, fournie par la DGAC, concernant les départs en décollage vers l'Ouest d'une journée caractéristique le 15 juin 2018. Cette carte montre nettement l'épandage des nuisances aéronautiques pour les routes vers l'Est (Arabie, Asie, Afrique) que constituent les territoires au Nord de Roissy !



8- Terminal 4 de Roissy :

En prévision d'une augmentation considérable prévue à 3% annuellement, du nombre de passagers utilisant Roissy CDG, ceci étant consécutif à l'accroissement du tourisme mondial et pour la France, souhaitée par les pouvoirs publics, ADP prévoit de construire de 2024 à 2037 un nouveau terminal T4, situé à l'Est du terminal T1 existant.

Ce terminal pourra traiter 40 millions de passagers annuellement à l'horizon 2037, ceci venant s'ajouter au nombre de passagers actuels de l'ordre de 72 millions !

Une concertation a été organisée par ADP de février à mai 2019.

L'AREC a participé à cette concertation dans le but de limiter les nuisances au strict minimum, ceci en maîtrisant le nombre de mouvements d'avions comme le permettent les types d'avions nouveaux qui ont une capacité d'emport plus importante !

Nous avons édité nos remarques sous forme d'un cahier d'acteurs dont l'adresse Internet est la suivante :
« « https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/uploads/2019/05/Avis-de-l-AREC-sur-le-projet-de-terminal-4-de-ADP-Roissy_-v7.pdf » »

ADP doit rendre une conclusion de la concertation en août 2019.

9- **Conclusion**

On peut en rappeler les principaux points d'intervention de l'AREC :

- Limiter le nombre de mouvements à Roissy !
- Diminuer la pollution à la source !
- Réduire les vols de nuit et du cœur de nuit ! (Veiller à ce qu'ils ne soient pas augmentés)
- S'opposer au renvoi lent mais constant des trajectoires, en particulier sur la partie Nord de Roissy, considérée à tort par les services de l'Etat comme une zone exclusivement agricole.
- Se méfier des modifications de trajectoires que prépare la DGAC. En particulier toutes les propositions d'évolution de trajectoires consécutives à l'amélioration du contrôle aérien lié à l'emploi des nouvelles technologies, ex : satellitaires.
- Suivre le projet du terminal T4.

Et surveiller tout de très près !!!

Le Vice-Président, *J.-P. Hunault*

✂



Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie
Plaine et Pays de France

Renouvellement* Nouvelle adhésion*

**Cocher la case correspondante*

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Ville.....



.....



.....



.....

Année 2019

Chèque€

Espèces€

Date et signature

Cotisation minimum 10 € - Etablir le chèque à l'ordre de l'AREC

Bulletin à retourner à Mme Lucette COHUAU : 11 Rue de la Petite Sole - 95560 MONTSOULT

